

DEMANDE DE BRANCHEMENT – DEVERSEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES ET PLUVIALES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

N° d'Enregistrement : _____

Identification- Renseignements sur immeuble à raccorder

NOM - PRENOM : _____	
ADRESSE : _____	
CODE POSTAL : _____	VILLE : _____
N° TELEPHONE : /___/___/___/___/___/	N° TELEPHONE PORTABLE: /___/___/___/___/___/
AGISSANT EN QUALITE DE : _____ POUR LE COMPTE DE : _____	
ADRESSE DE L'IMMEUBLE A RACCORDER : _____	
CODE POSTAL : _____	CADASTRE : SECTION : _____ N° PARCELLE : _____
TYPE D'IMMEUBLE : pavillon – immeuble collectif – local d'activité – autre (précisez) : _____	
NOMBRE DE LOGEMENT(S) ou de PIECES : _____ ANNEE DELIVRANCE PERMIS DE CONSTRUIRE : _____	
SURFACE DE PLANCHER CREEE : _____ M ²	

Je Demande l'Autorisation

de déverser mes eaux usées domestiques vers le réseau public d'eaux usées ou unitaire, et

- De créer un branchement particulier au réseau public d'assainissement (branchement neuf à créer)
- De me raccorder provisoirement (chantiers, base vie...)
- De me raccorder au réseau public d'assainissement par un branchement déjà existant
- De déverser mes eaux pluviales vers :
 - La parcelle (infiltration totale des eaux pluviales sous réserve d'une étude complémentaire) au moyen de :
.....
 - Le réseau public d'eaux pluviales ou unitaire dans le cas où l'infiltration de la totalité de ces eaux n'est pas possible – Mon projet permet de gérermm de pluie et mon débit de fuite autorisé est de : ----- litres/secondes (cf. art. 38)

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement de service de l'assainissement de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, et m'engage à en respecter les prescriptions.

Je m'engage à verser, à la première demande de l'administration, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui me sera réclamée si je suis redevable, une fois le raccordement réalisé.

Je m'engage à signaler à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, tout changement au sein de ma propriété susceptible de modifier la qualité des déversements vers le réseau public.

FAIT LE : ____ / ____ / 20____

Le Propriétaire, ou son mandataire, (signature)

Je Réalise un Branchement par l'Entreprise de mon Choix

1/ Après avoir pris connaissance des prescriptions fixées pour l'assainissement dans l'arrêté de permis de construire, je remplis le présent imprimé.

2/ Je fais établir un devis de travaux en consultant une ou plusieurs entreprises de mon choix.

Attention : ces entreprises disposeront des qualifications nécessaires pour effectuer un branchement d'assainissement et travailler sur domaine public. Qualifications demandées : *FNTP 2010, 341 à 347, 5141 à 5144 et 5161 à 5162.*

3/ Je renvoie le présent formulaire dûment complété et je joins à ma demande :

- Le devis des travaux,
- Les qualifications de l'entreprise que j'ai retenue,
- Le plan coté indiquant la position des réseaux intérieurs d'assainissement sur ma propriété,
- La position du/des branchement(s) pour le(s)quel(s) je formule la présente demande,
- Doivent figurer : la position du branchement, le diamètre du branchement,
- S'il s'agit d'un branchement des eaux pluviales, je joins une note de calcul hydraulique justifiant que mon branchement respectera le débit de fuite qui m'a été imposé : le calcul justifiant la surface active le volume à infiltrer ou de la rétention et le mode de gestion des eaux pluviales pour une pluie décennale, les indications techniques concernant un éventuel limiteur de débit.
- J'indique la présence d'ouvrages spéciaux : bassin de retenue des eaux pluviales, puits d'infiltration, drains, dispositifs de pré-traitement...

4/ Si le dossier est complet, Le service assainissement instruit ma demande (délai maximal de 2 mois). Si le dossier est incomplet, il m'en informe par courrier.

5/ Il me transmet par courrier ma décision administrative d'autorisation de branchement et de déversement. Je dois scrupuleusement respecter toutes les prescriptions qui y sont mentionnées.

6/ Quatre semaines avant le commencement l'entreprise exécutant des travaux devra demander auprès de l'autorité compétente (service voirie de la ville où se trouve le chantier) un arrêté de circulation. De même l'entreprise exécutant les travaux aura préalablement procédé à une déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) auprès du Guichet Unique (<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>).

Deux jours avant le commencement des travaux, je préviens le service assainissement du démarrage du chantier.

7/ Dès que le branchement est fait mais non remblayé, je le préviens pour faire vérifier la conformité (matériau, pente, étanchéité, position du regard...)

8/ Je fais réfectionner après remblai la tranchée ouverte pour la création de mon branchement.

9/ le service assainissement me délivre une attestation de raccordement au réseau public d'assainissement, et peut faire réaliser un contrôle de la conformité de raccordement de mes réseaux d'assainissement internes.

10/ Je ne paye l'entreprise qu'après avoir fait contrôler les travaux par le service assainissement (pour éviter tout contentieux).